

Montréal, le 13 novembre 2013

**Par dépôt électronique (SDÉ)**

**À : Tous les participants**

**Objet : Demande de l'AQCIÉ/CIFQ afin de modifier les tarifs d'Hydro-Québec dans ses activités de transport d'électricité pour l'année 2013**

**Dossier de la Régie : R-3823-2012**

---

Faisant suite aux informations fournies par les participants, relativement à la planification de l'audience dans le dossier mentionné en titre, la Régie présente, à titre indicatif, le calendrier de cette audience qui débutera à **9 h le 18 novembre 2013, dans la Salle Krieghoff** de ses bureaux de Montréal.

La Régie demande aux participants de déposer, lors de la présentation de leur plaidoirie, un plan d'argumentation détaillé.

Les parties désirant présenter leur argumentation par écrit devront la déposer auprès de la Régie **au plus tard à 9 h, le jeudi 28 novembre 2013.**

Enfin, la Régie réitère sa demande à ce que les participants fassent preuve de flexibilité afin de pallier les imprévus qui peuvent survenir dans le cadre de cette audience.

Souhaitant le tout conforme, nous vous prions d'agréer l'expression de nos sentiments distingués.

Sophie Giner  
Secrétaire adjointe de la Régie de l'énergie

SG/as  
p.j.